

PALESTINE/ LES POSITIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

16 septembre 2011

LES POSITIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

- **Réseau des ONG palestiniennes (PNGO)**

« **Tout geste politique vers une participation pleine et entière au Nations unies doit maintenir le statut de l'OLP en tant que plus haut niveau d'autorité. Le Réseau des ONG palestiniennes affirme que l'OLP est le seul et légitime représentant du peuple palestinien.** Pour le Réseau des ONG palestiniennes, cette initiative de septembre n'est qu'un aspect d'une stratégie et non la stratégie dans son ensemble.

La décision d'interpeller les Nations unies est irréversible. Elle ne doit pas être sujette à d'autres formules ou tentatives d'offrir d'autres solutions comme un retour à la table des négociations sur la base actuelle des termes de référence. L'alternative aux négociations est de transférer notre cas (la cause palestinienne) dans des forums internationaux à travers une nouvelle conférence internationale sous les auspices des Nations unies ».

- **Palestinian Centre for Human Rights**

« La décision de la direction palestinienne d'approcher les Nations unies est une décision politique que nous soutenons. Le principal risque est néanmoins lié au statut politique et juridique de l'OLP au sein des Nations unies. **La principale question est : après la déclaration de l'Etat palestinien, l'OLP conservera-t-il son statut politique et juridique en tant que représentant du peuple palestinien, en particulier des réfugiés palestiniens ou non ?**

La reconnaissance de l'Etat de Palestine signifiera la reconnaissance du peuple palestinien en tant qu'entité politique et juridique dans le territoire d'un Etat qui inclut le territoire palestinien occupé en 1967 (la Cisjordanie dont Jérusalem et la bande de Gaza). **Les réfugiés palestiniens, surtout dans la diaspora, ne seraient pas inclus dans cette définition juridique et politique du peuple palestinien.** La direction palestinienne devrait reconnaître ces risques sérieux concernant le statut politique légal et politique de l'OLP et de sa relation avec la question des réfugiés, dans l'élaboration de sa stratégie pour Septembre ». *Pour en savoir plus*

- **Badil**

« Le statut et la légitimité de l'OLP provient de la souveraineté populaire, il est le représentant du peuple palestinien tout entier, dont la majorité ne vit pas dans les territoires occupés. Le remplacement de l'OLP priverait cette majorité de Palestiniens du droit de s'exprimer en supprimant la structure unificatrice et représentative qui leur appartient. De ce point que l'initiative de septembre dépend. L'absence de véritable réponse de la part de la direction palestinienne et son manque de volonté de clarifier la façon dont l'OLP maintiendra son statut en tant que représentant

aux Nations unies a conduit à l'émergence d'un certain scepticisme au sein de la société palestinienne. **Cette inquiétude parmi les Palestiniens [...] doit être apaisée par une réaffirmation publique que l'OLP conservera son siège en tant que représentant du peuple palestinien aux Nations unies.** ». [Pour en savoir plus.](#)

- **Al Haq** (Questions et réponses sur l'initiative de septembre)

Est-ce que la question de l'existence d'un Etat de Palestine est concernée par la l'initiative de septembre ?
« La question de savoir si oui ou non la Palestine est un Etat en droit international n'est pas posée par cette initiative, qui n'y répond pas non plus. En tant que tel, devenir membre des Nations unies [...] ne peut déterminer s'il s'agit d'un Etat – chaque Etat et organisation internationale auront le dernier mot pour savoir s'ils choisissent de considérer la Palestine comme un Etat. Cela dépend entièrement de leur volonté politique et de la légitimité que chacun choisit d'attribuer à la Palestine et non sur une détermination objective sur la base du droit international. **Ce qui est en jeu dans le contexte de l'initiative de septembre n'est pas le caractère étatique de la Palestine en soi mais une stratégie pour renforcer la position la Palestine dans l'ordre légal international.** »

Quels sont les risques ? L'initiative de septembre peut elle mettre en danger la future application des droits nationaux des Palestiniens et/ou la question des frontières et des réfugiés ?

« **Le droit à l'auto-détermination et le droit au retour des réfugiés (qui fait partie du droit à l'autodétermination) sont des droits que portent et exercent les individus, non un Etat. Ils ne sont pas compromis par l'admission d'un Etat dans une organisation internationale ou sa reconnaissance par d'autres Etats [...]** L'initiative de septembre n'aura pas pour conséquence l'érosion de ces droits ou ne préjugera pas de l'exercice futur de ces droits car en soi cette initiative ne consiste pas dans l'exercice d'un droit ». [Pour en savoir plus](#)

- **Comités populaires contre le mur et les colonies**

« Les comités considèrent que **Septembre sera une étape très importante dans l'histoire de la lutte palestinienne et appelle le peuple palestinien dans toutes ses composantes à s'engager activement et à répondre présent lors de cette étape** ». [Pour en savoir plus.](#)

- **Boycott National Committee**

« Le BNC se réjouit de la reconnaissance, par une grande majorité des États du monde, du fait que le droit des Palestiniens à la souveraineté et à la libération de l'occupation israélienne est depuis longtemps un dû (...). [Mais] **une reconnaissance diplomatique doit conduire à la protection du droit inaliénable à l'autodétermination du peuple palestinien tout entier, représenté par une OLP démocratisée et ouverte non seulement aux représentants des Palestiniens sous occupation, mais aussi aux exilés - la majorité du peuple palestinien - et aux citoyens discriminés d'Israël** ». [Pour en savoir plus.](#)

- **Akram Haniyeh, directeur du quotidien Al Ayyam (Jérusalem)** ARCHIVES >

- Adresse de cet article :

<https://plateforme-palestine.org/PALESTINE-LES-POSITIONS-DE-LA-SOCIETE-CIVILE>